

Information réglementée¹

Offre en souscription publique d'un emprunt obligataire à 5 ans assorti d'un coupon brut de 6% pour un montant minimum de € 50 millions².

La Hulpe, le 6 janvier 2010

En vue de diversifier ses sources de financement, ATENOR GROUP annonce qu'à partir du 7 janvier 2010 sera lancée une émission obligataire à 5 ans d'un montant minimum de € 50 millions² sous forme d'une offre publique en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg ouverte aux investisseurs particuliers et institutionnels.

Le produit net de l'offre, qui devrait s'élever à € 50 millions, sera affecté à la mise en œuvre de la politique prudente d'acquisition d'ATENOR GROUP ainsi qu'à la mise en valeur des projets en portefeuille. Après les investissements consentis en 2004 et 2005, après la livraison du projet Président et tenant compte des conditions d'acquisitions favorables, ATENOR GROUP étudie la possibilité de nouveaux investissements en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg. Le produit de l'emprunt pourra également servir au remboursement de billets de trésorerie arrivant à échéance dans le cadre normal de son programme.

Le prix d'émission est fixé à 101,875% de la valeur nominale des obligations avec un coupon brut de 6% payable le 29 janvier de chaque année. Le rendement actuariel brut sur le prix d'émission s'élèvera à 5,56%.

Les obligations donneront droit à un remboursement à 100% de leur valeur nominale à l'échéance, le 29 janvier 2015.

Les obligations sont libellées en tranches de € 1.000. La période de souscription sera ouverte du 7 janvier 2010 (9h00) au 27 janvier 2010 (16h00) sous réserve d'une clôture anticipée. La date de paiement des obligations est fixée au 29 janvier 2010.

Il est prévu que les obligations émises par ATENOR GROUP soient cotées à la Bourse de Luxembourg.

Les banques KBC et Banque Degroof agissent en tant que joint lead managers dans le cadre de l'émission et du placement des obligations.

¹ *au sens de l'Arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.*

² *Le montant minimum correspond au montant minimum des obligations que la société a l'intention d'émettre. KBC et Banque Degroof n'ayant pas d'obligation de prise ferme, ce montant peut être réduit. Le montant total (en principal) des obligations à émettre sera publié sur les sites internet d'ATENOR GROUP, KBC et Banque Degroof à la fin de la période de souscription.*

Pour souscrire aux obligations ainsi émises par ATENOR GROUP ou pour obtenir tout renseignement, les investisseurs peuvent s'adresser aux banques KBC et Banque Degroof.

KBC 078/15.21.53
www.kbc.be/obligations

Banque Degroof 02/287.95.52
www.degroof.be

Le prospectus de l'émission obligataire peut être obtenu gratuitement aux guichets et sur les sites internet de ces banques.

Il est également disponible sur le site d'ATENOR GROUP (www.atenor.be).

Calendrier financier :

Publication des résultats annuels 2009 :	5 mars 2010
Assemblée Générale 2010 :	23 avril 2010
Communiqué intermédiaire :	19 mai 2010
Publication des résultats semestriels :	31 août 2010
Communiqué intermédiaire :	19 novembre 2010

ATENOR GROUP est une société de promotion immobilière cotée sur le marché de NYSE Euronext Brussels. Sa mission vise à apporter, par son approche urbanistique et architecturale, des réponses adéquates aux nouvelles exigences qu'impose l'évolution de la vie urbaine et professionnelle. Dans ce cadre, ATENOR GROUP investit dans des projets immobiliers d'envergure répondant à des critères stricts en termes de localisation, d'efficacité économique et de respect de l'environnement.

Reuters: ATE0.BR - Bloomberg: ATEB BB

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à contacter Monsieur Stéphane Sonnevillie, Administrateur Délégué ou Monsieur Sidney D. Bens, Directeur Financier.

☎ +32-2-387.22.99 - 📠 +32-2-387.23.16 - e-mail : info@atenor.be - www.atenor.be



Avertissement :

La distribution de la présente communication, ainsi que l'offre et la vente dans certains pays des titres décrits dans la présente communication, peuvent être soumises à des restrictions légales. Toute personne lisant la présente communication veillera donc à s'informer et à respecter ces restrictions.

ATENOR

GROUP

Société anonyme de droit belge
Siège social: Avenue Reine Astrid 92 à 1310 La Hulpe.

Offre en souscription publique en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg d'obligations émises du 7 janvier 2010 à 9 heures jusqu'au 27 janvier 2010 à 16 heures (sauf clôture anticipée) dans le cadre d'un emprunt obligataire d'un montant minimum de 50.000.000 EUR

Emetteur	Atenor Group, société de droit belge créée en 1950, est active dans la promotion immobilière (marchés de bureaux et résidentiel, projets mixtes urbains) principalement en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg mais aussi dans les pays d'Europe Centrale comme la Hongrie et la Roumanie et ce, dans une volonté de diversification internationale. L'Emetteur est coté sur NYSE Euronext Brussels.
Période de souscription	Du 7 janvier 2010 à 9 heures au 27 janvier 2010 à 16 heures (inclus), sauf clôture anticipée ¹ .
Montant de l'émission	Montant minimum de 50.000.000 EUR ² .
Prix d'émission	101,875 %, incluant une commission de 1,875% à charge de l'investisseur particulier ³ .
Date d'émission et de paiement	Le 29 janvier 2010.
Coupon	6 % (brut) payable le 29 janvier de chaque année, à partir du 29 janvier 2011 jusqu'à l'échéance.
Rendement actuariel brut annuel	5,56 % brut (sur le prix d'émission).
Remboursement à l'échéance	Les Obligations donneront droit, le 29 janvier 2015, à un remboursement à 100% de la valeur nominale.
Coupure	1.000 EUR.
Cotation	Une demande a été introduite en vue de l'admission des Obligations à la négociation et la cotation sur la liste officielle du marché réglementé de la Bourse de Luxembourg.
Code ISIN	BE 5988406146.
Distributeurs et Cogérants	KBC, CBC, KBL European Private Bankers S.A., Banque Degroof, Banque Degroof Luxembourg ou par l'intermédiaire de toutes autres institutions financières ⁴ .
Frais	Le service financier sera assuré gratuitement (pour les investisseurs) par KBC et Banque Degroof en Belgique et au Luxembourg. Les frais de droit de garde des Obligations sur compte-titres sont à charge des souscripteurs.
Régime fiscal	Les paiements d'intérêts sur les Obligations par ou pour le compte de l'Emetteur sont, en général, soumis au précompte mobilier belge, actuellement au taux de 15%. Le régime fiscal est détaillé dans le Prospectus.
Risques principaux	Le détenteur d'une obligation supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance en cas de défaut de l'Emetteur. Par ailleurs, le cours de l'obligation peut fluctuer en fonction de différents facteurs tels que la santé financière de l'Emetteur, l'évolution générale des taux d'intérêt et la volatilité des marchés. Le marché peut s'avérer limité et peu liquide. L'investisseur est invité à lire attentivement l'ensemble des facteurs de risque mentionnés dans le Prospectus.

1 La clôture anticipée et le montant final de l'émission seront communiqués sur les sites Internet ci-dessous.

2 Le montant minimum correspond au montant minimum des obligations que la société a l'intention d'émettre. KBC et Banque Degroof n'ayant pas d'obligation de prise ferme, ce montant peut être réduit. Le montant total en principal des obligations à émettre sera publié sur les sites internet de l'Emetteur, KBC et Banque Degroof à la fin de la période de souscription.

3 Cette commission peut être différente pour les investisseurs qualifiés comme précisé dans le Prospectus.

4 Les investisseurs doivent s'informer quant aux frais que ces institutions financières pourraient leur réclamer.

Prospectus : Les investisseurs sont invités à lire attentivement le Prospectus, daté du 6 janvier 2010 et établi en français, approuvé le 6 janvier 2010 par la Commission de Surveillance du Secteur Financier conformément à la loi du 10 juillet 2005 relative aux prospectus pour valeurs mobilières et ses résumés en français et en néerlandais. Le Prospectus est disponible gratuitement au siège social de l'Emetteur. Il pourra être obtenu gratuitement en faisant la demande auprès de KBC Bank (Havenlaan 2 à 1080 Bruxelles - 078.15.21.53), aux guichets de toute agence de KBC Private Banking ainsi qu'auprès de Banque Degroof SA (Rue de l'Industrie 44 à 1040 Bruxelles - 02.287.95.52). Il peut également être consulté sur le site internet de l'Emetteur (www.atenor.be), de KBC (www.kbc.be/obligations) et de la Banque Degroof (www.degroof.be).

Avertissement : Chaque investisseur intéressé par un investissement dans les Obligations doit se déterminer quant à l'adéquation de cet investissement au regard des circonstances qui lui sont propres (notamment connaissances et expérience en matière financière, objectifs d'investissement, situation financière). Tout investisseur ne doit prendre sa décision quant à un investissement dans les Obligations qu'après un examen indépendant des informations reprises dans le Prospectus complet. En cas de doute relatif au risque impliqué dans l'achat des Obligations et à l'adéquation d'un tel investissement à leur besoin et à leur situation, les investisseurs sont invités à consulter un spécialiste en conseils financiers ou, le cas échéant, s'abstenir d'investir.

